

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 juillet 2015 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Me Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement et directeur des services administratifs et du greffe
M. Arnaud SAINT-LAURENT, Secrétaire d'arrondissement substitut

ABSENCES :

Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01

CA15 26 0189

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2015

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2015, avec l'ajout des objets 20.16 et 20.17, intitulés comme suit :

- | | |
|-------|--|
| 20.16 | Autorisation d'une dépense totale de 815 940,42 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents reliés à la réalisation des travaux - Octroi d'un contrat de 750 810,32 \$ à « Les Constructions Berka inc. » pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (Saillies 2015-1) - Appel d'offres public RPPV15-05043-OP (10 soumissionnaires) - Octroi d'un contrat au montant maximal de 35 000 \$, taxes incluses, à « Labo S.M. inc. » pour le contrôle qualitatif des matériaux (Entente-cadre 994075) |
| 20.17 | Autorisation d'une dépense totale de 37 119,50 \$, taxes incluses, approbation d'une |

convention et octroi d'un contrat de services professionnels à la firme « CIMA+ s.e.n.c. », pour effectuer la surveillance des travaux de construction de trottoirs élargis (saillies) sur différentes rues locales de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (Saillies 2015-1) - Appel d'offres sur invitation RPPS15-06045-OI (1 soumissionnaire)

Et avec le retrait des objets 40.03 et 40.04.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA15 26 0190

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er juin 2015 et de la séance extraordinaire du 9 juin 2015

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 et de la séance extraordinaire du 9 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période d'information des conseillers

10 - Période de questions du public

20.01

CA15 26 0191

Autorisation d'un lancement d'appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réfection de toiture et divers travaux au Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond - Appel d'offres RPPA15-06048-OP

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réfection de toiture et divers travaux au Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

20.02

CA15 26 0192

Octroi d'une contribution financière totale de 14 080 \$, à même le budget de fonctionnement, à deux organismes de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie qui accueillent des enfants avec des limitations fonctionnelles dans le cadre de leurs activités de camps de jour pour l'année 2015

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière totale de 14 080 \$, à même le budget de fonctionnement, à deux organismes de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui accueillent des enfants avec des limitations fonctionnelles dans le cadre de leurs activités de camps de jour pour l'année 2015:

Organisme	Montant (\$)
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	7 050 \$
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	7 030 \$
TOTAL:	14 080 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1153769002

20.03

CA15 26 0193

Approbation d'un protocole d'entente avec l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » à l'été 2015 - Octroi d'une contribution financière de 2 000 \$ et autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers - Édiction d'ordonnances, programmation d'événements publics

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'approuver un protocole d'entente avec l'Association des commerçants et professionnels Beaubien Est.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie, ledit protocole.

D'octroyer une contribution financière de 2 000 \$ à même le compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

D'autoriser, du 9 juillet 2015 au 30 septembre 2015, dans le cadre de l'événement « **Pianos publics de Montréal** » devant le 2396, rue Beaubien Est (à l'entrée du parc Molson) :

- a) l'occupation du domaine public.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

· Ordonnance 2015-26-203 en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., chapitre O-0.1).

D'autoriser, du 9 juillet 2015 au 30 septembre 2015, entre 12 h et 18 h du dimanche au mercredi et de 12 h à 20 h du jeudi au samedi dans le cadre de l'événement « *Pianos publics de Montréal* », devant le 2396, rue Beaubien Est (à l'entrée du parc Molson) :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

· Ordonnance 2015-26-204 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Adoptée à l'unanimité.
1156955001

20.04
CA15 26 0194

Autorisation d'une dépense totale de 447 677,24 \$, taxes incluses - Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur de 399 711,82 \$, taxes comprises, à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » pour la réfection de bâtiments patrimoniaux et divers projets - Appel d'offres public RPPS15-04032-OP (6 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 447 677,24 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réfection de bâtiments patrimoniaux et divers projets à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'approuver un projet de convention par lequel « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. », équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 399 711,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (RPPS15-04032-OP) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1151035006

20.05
CA15 26 0195

Octroi d'un contrat au montant maximal de 383 694,57 \$ taxes incluses à « Hewitt Equipement Limitée » pour la location-achat d'une rétrocaveuse sans opérateur incluant l'entretien, les accessoires et les bris facturables pour une période de 5 ans (60 mois) incluant une option de rachat au terme de la location au coût de 1 \$ - Appel d'offres public 15-14452 / RPPS15-06050-OP (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 383 694,57 \$, taxes incluses, pour la location - achat d'une rétrocaveuse sans opérateur, comprenant tous les frais d'entretien, d'accessoires et 75 883,50 \$, taxes incluses, pour les bris facturables.

D'accorder à l'entreprise « Hewitt Equipement Limitée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 307 811,07\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14452 (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1150081001

20.06

CA15 26 0196

Autorisation d'une dépense de 112 354,72 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents reliés à la réalisation des travaux - Octroi d'un contrat au montant de 104 854,72 \$, taxes incluses, à « LV Construction » pour des travaux de réaménagement et d'intégration d'une oeuvre d'art à la Place Hector-Prud'homme - Appel d'offres public RPPP15-04030-OP (5 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 112 354,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement et d'intégration d'une oeuvre d'art à la Place Hector-Prud'homme comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'accorder à « LV Construction », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission (après correction), soit pour une somme maximale de 104 854,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPP15-04030-OP.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1152913009

20.07

CA15 26 0197

Autorisation d'une dépense de 1 611 823,03 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents reliés à la réalisation des travaux - Octroi d'un contrat au montant de 1 490 541,65 \$, taxes incluses, à « Lanco Aménagement inc. » pour des travaux de réhabilitation du drainage, sécurisation et rénovation au golf municipal - Appel d'offres public RPPP15-05040-OP (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 611 823,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation du drainage, sécurisation et rénovation au Golf municipal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'accorder à « Lanco Aménagement inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 450 541,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPP15-05040-OP.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1152913010

20.08

CA15 26 0198

Autorisation d'une dépense totale de 88 530,75 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Vermeer Canada inc. » pour la fourniture d'une essoucheuse remorquée - Appel d'offres public RPPS15-02015-OP / 15-14323 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 88 530,75 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une essoucheuse modèle Vermeer SC802.

D'accorder à l'entreprise Vermeer Canada inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 88 530,75\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation numéro 15-14323 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.
1154330001

20.09

CA15 26 0199

Recommandation au comité exécutif - Autoriser le lancement d'un appel d'offres pour la construction de 61 nouvelles saillies verdies sur différentes intersections du réseau artériel du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a fait une offre de service au SIVT pour prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 61 saillies verdies sur différentes intersections du réseau artériel via la résolution du CA15 26 0061 du 9 mars 2015;

ATTENDU que cette offre de service a été acceptée par le conseil municipal via la résolution CM 15 0332 du 23 mars 2015;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De recommander au comité exécutif d'autoriser la Direction du développement du territoire et des études techniques à procéder au lancement d'un appel d'offres pour la construction de 61 nouvelles saillies vertes sur différentes intersections du réseau artériel de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.
1155946010

20.10
CA15 26 0200

Ratification d'une entente intervenue entre l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et le propriétaire de l'immeuble sis au 431, rue Saint-Zotique Est permettant la réalisation d'une murale conditionnellement à un engagement d'entretien

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De ratifier l'entente intervenue entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et le propriétaire de l'immeuble sis au 431, rue Saint-Zotique Est, permettant la réalisation d'une murale sur ledit immeuble moyennant un engagement d'entretien par l'artiste, aux frais de l'arrondissement.

D'autoriser madame Josée Bédard, directrice d'arrondissement, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Montréal (Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie).

Adoptée à l'unanimité.
1156600011

20.11
CA15 26 0201

Ratification d'un avenant et de deux notifications prolongeant l'entente tripartite intervenue entre le Collège de Rosemont, le Collège Jean-Eudes et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, relativement aux modalités d'utilisation des cases de stationnement du Collège de Rosemont.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De ratifier les lettres d'intention datées de décembre 2014 notifiant les parties signataires de l'intention de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de renouveler, du 1er juillet 2015 au 30 juin 2025, l'entente tripartite intervenue en décembre 2005 entre le Collège de Rosemont, le Collège Jean-Eudes inc. et la Ville, et par laquelle le Collège de Rosemont met une partie de ses cases de stationnement à disposition, moyennant le paiement d'une quote-part des frais d'entretien et de gestion.

De ratifier l'avenant modifiant l'entente relative au stationnement, intervenue entre les parties en décembre 2005 (CA05 260398), en la prolongeant jusqu'au 31 octobre 2015 afin de bénéficier d'une période d'échanges qui permettra aux parties de réviser les termes et conditions de ladite entente.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit avenant.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1153653002

20.12
CA15 26 0202

Octroi d'un contrat au montant de 141 131,82 \$, taxes incluses, à « 2734-6584 Québec inc. », pour la location d'un tracteur chargeur avec opérateur pour l'année 2015 à 2019 avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public 15-14523 (6 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau
appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 141 131,82 \$, taxes incluses, pour la location d'un tracteur chargeur avec opérateur pour les opérations de déneigement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant pour les 2015 à 2019, avec possibilité de renouvellement d'une année.

D'accorder à « 2734-6584 Québec inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 141 131,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14523 (6 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1156957005

20.13
CA15 26 0203

Octroi d'un contrat au montant de 277 089,75 \$, taxes incluses, à « Les Entreprises Daniel Robert inc. », pour la location de deux tracteurs chargeurs avec opérateurs pour l'année 2015 à 2019 avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public 15-14523 (6 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau
appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 277 089,75 \$, taxes incluses, pour la location de deux tracteurs chargeurs avec opérateurs pour les opérations de déneigement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant pour les années 2015 à 2019, avec possibilité de renouvellement d'une année.

D'accorder à « Les Entreprises Daniel Robert inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 277 089,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14523 (6 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1156957004

20.14
CA15 26 0204

Octroi d'un contrat au montant de 171 887,62 \$, taxes incluses, à « Location Guay inc. », pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour l'année 2015 à 2019 avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public 15-14523 (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 171 887,62 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant pour les années 2015 à 2019, avec possibilité de renouvellement d'une année.

D'accorder à « Location Guay inc », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 171 887,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14523 (4 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1156957007

20.15

CA15 26 0205

Octroi d'un contrat au montant de 532 334,25 \$, taxes incluses, à « Entreprise Vaillant », pour la location de trois autoniveleuses avec opérateurs pour l'année 2015 à 2019 avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public 15-14523 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 532 334,25 \$, taxes incluses, pour la location de trois autoniveleuses avec opérateurs pour les opérations de déneigement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant pour les années 2015 à 2019 avec possibilité de renouvellement d'une année.

D'accorder à « Entreprise Vaillant », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 532 334,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14523 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1156957006

20.16

CA15 26 0206

Autorisation d'une dépense totale de 815 940,42 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents liés à la réalisation des travaux - Octroi d'un contrat de 750 810,32 \$ à « Les Constructions Berka inc. » pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (Saillies 2015-1) - Appel d'offres public RPPV15-05043-OP (10 soumissionnaires) - Octroi d'un contrat au montant maximal de 35 000 \$, taxes incluses, à « Labo S.M. inc. » pour le contrôle qualitatif des matériaux (Entente-cadre 994075)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 815 940,42 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents, pour la réalisation de 34 saillies verdies sur le territoire de l'arrondissement.

D'accorder à « Les Constructions Berka inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie 2015-1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 750 810,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV15-05043-OP.

D'accorder à « Labo S.M. inc. » un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux, au prix de l'estimation des coûts de ses services, soit pour une somme maximale de 35 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente-cadre n° 994075.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1155946012

20.17

CA15 26 0207

Autorisation d'une dépense totale de 37 119,50 \$, taxes incluses, approbation d'une convention et octroi d'un contrat de services professionnels à la firme « CIMA+ s.e.n.c. », pour effectuer la surveillance des travaux de construction de trottoirs élargis (saillies) sur différentes rues locales de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (Saillies 2015-1) - Appel d'offres sur invitation RPPS15-06045-OI (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 37 119,50 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux, en vue de la réalisation des travaux de construction de trottoirs élargis (saillies) sur différentes rues locales de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie (Saillies 2015-1).

D'accorder à CIMA+, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 37 119,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1155946013

30.01

CA15 26 0208

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mai 2015, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 1er au 31 mai 2015, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mai 2015, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 1^{er} au 31 mai 2015, en vertu *du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Adoptée à l'unanimité.
1153879007

30.02

CA15 26 0209

Octroi d'une contribution financière de 60 000 \$ en soutien à la création de « Hockey Mineur Rosemont Petite-Patrie », issu de l'union du Comité des Jeunes de Rosemont et du Comité des Jeunes de la Louisiane qui prendra effet en août 2015 - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 60 000 \$ en soutien à la création du Hockey Mineur Rosemont Petite-Patrie à même le compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1154288003

30.03

CA15 26 0210

Autorisation d'une dépense totale de 50 000 \$ pour l'amélioration et la finalisation du projet pilote de circulation sur la rue Saint-Hubert pour l'année 2015 - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Surplus de gestion divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 50 000 \$ pour l'ensemble des interventions prévues pour l'amélioration et la finalisation du projet pilote de circulation de la Plaza St-Hubert.

D'approuver un virement de crédits du compte passif - Surplus de gestion divers pour un montant total de 50 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1145946007

40.01

CA15 26 0211

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics :

« Animations du projet K-Ravane », « Spectacles série jeunesse à la place Shamrock », approbation d'un protocole d'entente avec la Chambre de commerce Al Maghreb / Canada (CCIMC) pour l'événement « NZAHA 2015 », « Cinéma sous les étoiles », « Fête de quartier de La Petite-Patrie », « Skatefest », approbation d'un protocole d'entente avec Les productions XlightRun inc. pour l'événement « Xlight Run Montréal », « Compétition de monocycle du Québec », approbation d'un protocole d'entente avec Water Jockies, LLC dba Slide the City pour l'événement « Slide the city », « Festival Cité-Jardin », « Fête de la Madonne », « Procession Vietnam », « Pique-nique annuel Good News Chapel », « Fête de clôture pour les camps de jour LRRCR », « Station Van Horne » et approbation d'un protocole d'entente avec L'Association des restaurateurs de rue du Québec, « Fête pour l'amour des enfants », « Culture à l'affiche », « Course lumière », « Festival ukrainien » et approbation d'un protocole d'entente avec l'Association culturelle St-Volodymyr de Montréal, « Leti Foustival »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser les 2, 9, 23 et 30 juillet et 6 août 2015, entre 17 h et 21 h, dans le cadre de l'événement « **Animations du projet K-Ravane** », sur le site du parc Beaubien:

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-205 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser les 8, 15 et 22 juillet 2015, entre 7 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Spectacles série jeunesse à la place Shamrock** », sur le site de l'avenue Shamrock, entre l'avenue Casgrain et la rue Saint-Dominique:

- a) la fermeture de rue.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-206 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'approuver le protocole d'entente entre la Chambre de commerce et d'industrie Al Maghreb / Canada (CCIMC) et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la tenue de l'événement « **Nzaha 2015** » prévu le 1er août 2015 sur le site du parc Père-Marquette.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'autoriser tous les jeudis du 6 août au 3 septembre 2015, entre 20 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Cinéma sous les étoiles** », sur le site du parc Molson:

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-207 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser le 8 août 2015, entre 13 h et 19 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de quartier de La Petite-Patrie** », sur le site du parc Sœur-Madeleine-Gagnon:

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-208 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser le 8 août 2015, entre 11 h et 21 h, dans le cadre de l'événement « **Skatefest** », sur le site du parc Père-Marquette:

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-209 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'approuver le protocole d'entente entre Les productions XlightRun inc. et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la tenue de l'événement « **Xlight Run** » prévu le 8 août 2015 sur le site du parc Maisonneuve.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'autoriser les 14 et 15 août 2015, remis au 16 août 2015 en cas d'intempéries, entre 10 h et 21 h, dans le cadre de l'événement « **Compétition de monocycle du Québec** », sur le site du parc Père-Marquette:

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-210 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'approuver le protocole d'entente entre Water Jockies, LLC dba Slide the City et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la tenue de l'événement « **Slide the City** ».

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'autoriser les 14, 15 et 16 août 2015, entre 8 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Slide the City** », sur le site du parc Maisonneuve:

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-211 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-212 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser le 15 août 2015, entre 9 h et 15 h, dans le cadre de l'événement « **Festival Cité-Jardin** », sur le site du parc Cité-Jardin:

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-213 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser les 15 et 16 août 2015, entre 17 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de la Madonna** », sur le site du parc Dante :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-213 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-214 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser le 16 août 2015, entre 12 h et 13 h 30, dans le cadre de ce même événement « **Fête de la Madonna** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) le ralentissement temporaire de la circulation sur les rues suivantes :

Départ : Intersection des rues Dante et Alma

Passage sur les rues: rue Dante direction ouest jusqu'à l'avenue de Gaspé,
l'avenue de Gaspé direction nord jusqu'à l'avenue Mozart,
L'avenue Mozart direction est jusqu'à l'avenue Henri-Julien,
avenue Henri-Julien direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique,
rue Saint-Zotique direction ouest jusqu'à l'avenue de Gaspé,
l'avenue de Gaspé direction nord jusqu'à la rue Dante.

Fin du trajet : Intersection des rues Dante et de Gaspé.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-215 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-216 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser le 16 août 2015, entre 10 h et 11 h 30, dans le cadre de l'événement « **Procession Vietnam** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant :

Départ : 1420, rue Bélanger (église Saint-Philippe, sortie sur la rue de Lanaudière);

Passage sur les rues: rue de Lanaudière, direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est;
rue Saint-Zotique Est, direction est jusqu'à la rue Fabre;
rue Fabre, direction nord jusqu'à la rue Bélanger;
rue Bélanger, direction ouest jusqu'à la rue de Lanaudière.

Fin de trajet : 1420, rue Bélanger (église Saint-Philippe, entrée sur la rue de Lanaudière)

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes:

- Ordonnance 2014-26-217 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2014-26-218 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser le 16 ou le 23 août 2015, entre 12 h et 20 h, dans le cadre de l'événement « **Pique-nique annuel Good News Chapel** », sur le site du parc Joseph-Paré:

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-219 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser le 19 ou le 20 août 2015, entre 10 h et 15 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de clôture pour les camps de jour LRCR** », sur le site du parc Sainte-Bernadette:

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-220 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser le 22 août 2015, entre 11 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Station Van Horne** », sur le site englobant le parc Linéaire et le quadrilatère situé entre les rues Marmier et de Bellechasse et entre les avenues Henri-Julien et Casgrain, à proximité et sous le Viaduc Van Horne:

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non et la consommation de boissons alcooliques;
- c) la fermeture des rues suivantes:
 - Marmier direction est et ouest, entre les rues Henri-Julien et Casgrain;
 - Avenue Casgrain entre les rues Marmier et de Bellechasse;

- Avenue de Gaspé entre les rues Marmier et de Bellechasse;
- Avenue Henri-Julien, entre les rues Marmier et de Bellechasse;
- et de la piste cyclable des Carrières entre les avenues Casgrain et Henri-Julien.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-221 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-222 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Ordonnance 2015-26-223 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'approuver le protocole d'entente entre l'Association des restaurateurs de rue du Québec et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la tenue de l'événement « **Station Van Horne** ».

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'autoriser le 22 ou le 23 août 2015, entre 11 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Fête pour l'amour des enfants** », sur le site du parc de la Petite-Italie:

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-224 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser le 29 août 2015, entre 11 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Culture à l'affiche** », sur le site du parc Molson:

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-225 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-226 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser le 5 septembre 2015, entre 19 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Course lumière** », sur le site du parc du parc Maisonneuve.

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-227 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser selon les dates et les heures prescrites dans les ordonnances, dans le cadre de l'événement « **Festival ukrainien** », sur le site du parc de l'Ukraine et sur diverses rues de l'arrondissement :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de boissons alcooliques;
- c) la fermeture des rues suivantes :
 - la 12^e Avenue, entre la rue de l'Ukraine et le boulevard Rosemont;
 - la 13^e Avenue, entre les rues de Bellechasse et de l'Ukraine;
 - la rue de Bellechasse entre le boulevard Saint-Michel et la 13^e Avenue;
 - la rue de l'Ukraine entre la 13^e Avenue et le boulevard Saint-Michel.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes:

- Ordonnance 2015-26-228 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-229 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Ordonnance 2015-26-230 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'approuver le protocole d'entente entre L'Association culturelle St-Volodymyr de Montréal et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la tenue de l'événement.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'autoriser les 12 et 13 septembre 2015, entre 11 h et 19 h, dans le cadre de l'événement « **Leti Foustival** », sur le site de l'avenue Shamrock, entre l'avenue Casgrain et la rue Saint-Dominique:

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-231 en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-232 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

Adoptée à l'unanimité.
1156762009

40.02

CA15 26 0212

Adoption - Second projet de résolution autorisant l'agrandissement d'un étage non conforme à la hauteur minimale, pour le bâtiment situé au 150, rue Beaubien Ouest en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), un second projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment situé au 150, rue Beaubien Ouest. À ces fins, il est, notamment, permis de déroger à l'article 8 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatif à la hauteur.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, aux conditions suivantes :

- 1° les travaux de construction doivent être conformes aux plans identifiés A-050, A-051, A-052, A-072, A-073, A-100, A-300, A-301 et A302, excluant l'aménagement intérieur, préparés par Menkès, Shooner, Dagenais, Létourneux, architectes, datés du 21 avril 2015 et estampillés en date du 5 mai 2015, par la Direction du développement du territoire et des études techniques, ces plans étant joints au dossier décisionnel;
- 2° les travaux d'aménagement paysager doivent être conformes au plan A-051 préparé par Menkès, Shooner, Dagenais, Létourneux, architectes, datés du 21 avril 2015 et estampillés en date du 5 mai 2015, par la Direction du développement et études techniques, ce plan étant joint au dossier décisionnel;
- 3° une garantie monétaire, au montant de 10 000 \$, doit être exigée, préalablement à l'émission du permis de construction, assurant ainsi la réalisation des travaux de construction et d'aménagement paysager. La garantie monétaire devra demeurer en vigueur jusqu'à la réalisation complète du projet de construction, conformément aux plans qui devront être approuvés par le conseil d'arrondissement, et une disposition, obligeant l'émetteur à renouveler automatiquement les conditions à la date d'échéance, devra y être incluse.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement et études techniques.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1150963017

40.05
CA15 26 0213

Adoption - Résolution autorisant une épicerie de 300 m² dans un nouveau local commercial situé au 4093, rue Molson, pour le bâtiment situé au 2600, rue William-Tremblay, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser l'aménagement d'une épicerie d'une superficie maximale de 300 m² ainsi qu'une terrasse extérieure au 4093, rue Molson. À ces fins, il est, notamment, permis de déroger aux articles 348 et 677.23 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatifs et à la superficie de l'usage épicerie et à l'aménagement d'un café-terrasse.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, aux conditions suivantes :

- 1° le café-terrasse rattaché à l'usage épicerie devra respecter les exigences édictées aux articles 349 à 351 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279).

Adoptée à l'unanimité.
1150963014

40.06
CA15 26 0214

Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 6225-6227, rue Cartier

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 6225-6227, rue Cartier, en la Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.
1150963005

40.07
CA15 26 0215

Autorisation d'un exercice de l'usage conditionnel « garderie », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), au deuxième étage du bâtiment situé au 1140, rue Jean-Talon Est

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser l'usage conditionnel « garderie », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), au 2^e étage du bâtiment situé 1140, rue Jean-Talon Est.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :

- 1° le requérant devra enlever les enseignes amovibles installées sur l'immeuble;
- 2° les travaux doivent être conformes au plan A-100 préparé par Janson Wong, architecte, estampillé par la Direction du développement du territoire et des études techniques le 16 avril 2015, lequel plan est joint comme annexe au dossier décisionnel.
- 3° une garantie monétaire au montant de 5 000 \$ sera exigée, assurant ainsi l'achèvement des travaux de transformation dans un délai de 12 mois, à partir de la date d'émission du permis de transformation, soit déposée. La garantie monétaire devra être maintenue jusqu'à 60 jours suivant la date prévue de la réalisation complète des travaux, conformément au plan approuvé par le conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1150963015

40.08

CA15 26 0216

Acceptation du versement d'une somme de 18 410 \$ par le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé aux 6675, 6677, 6679 et 6681, 1re Avenue), conformément à l'article 4 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (13-011), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle du site (lot 2 169 168)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter une résolution, à l'effet d'accepter une somme de 18 410 \$ équivalente à 10 % de la valeur réelle du site pour un projet de redéveloppement - lot 2 169 168.

De déposer ce montant au compte spécifié dans l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.
1150963044

40.09

CA15 26 0217

Acceptation du versement d'une somme de 26 580 \$ par le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé aux 6632-6636, rue Clark), conformément à l'article 4 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (13-011), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle du site (lot 1 867 541)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter une résolution, à l'effet d'accepter une somme de 26 580 \$ équivalente à 10 % de la valeur réelle du site pour un projet de redéveloppement - lot 1 867 541 du cadastre du Québec.

De déposer ce montant au compte spécifié dans l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.
1150963047

40.10

CA15 26 0218

Autorisation du remplacement de la signalisation de direction de voies de circulation autorisant les manoeuvres de virage à gauche en double file, par une signalisation de direction de voies de circulation, obligeant les manoeuvres de virage à gauche à partir de la voie de gauche seulement, dans la direction sud de l'avenue Charlemagne, à l'angle de la rue Sherbrooke Est

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De remplacer, dans la direction sud de l'avenue Charlemagne, à l'angle de la rue Sherbrooke les manoeuvres de virage à gauche en double file, par des manoeuvres de virage à gauche à partir de la voie de gauche seulement.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.
1151340004

40.11

CA15 26 0219

Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) - Secteur 180 « Saint-François-Solano » - Implantation de zones de SRRR sur la 12e Avenue, entre les rues Dandurand et Masson - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 1 915,60 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'installer, sur la 12^e Avenue, côté ouest, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 35,1 m, incluant une borne fontaine, à environ 82,3 m au sud de la rue Dandurand.

D'installer, sur la 12^e Avenue, côté ouest, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 21,3 m, à environ 60,9 m au nord de la rue Masson.

D'installer, sur la 12^e Avenue, côté est, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 30,8 m, à environ 38,2 m au sud de la rue Dandurand.

D'installer, sur la 12^e Avenue, côté est, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 32,1 m, à environ 93,5 m au nord de la rue Masson.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

D'approuver un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 1 915,60 \$.

D'imputer la dépense visée selon l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1151316012

40.12

CA15 26 0220

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 77 « Parc Lafond » - Implantation de zones de SRRR sur la 12e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 1 310,75 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'installer, sur la 12^e Avenue, côté ouest, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 59,4 m, incluant une borne fontaine et trois entrées charretières totalisant 27,8 m, à environ 25,9 m au nord de l'avenue Laurier Est.

D'installer, sur la 12^e Avenue, côté est, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 40,1 m, incluant une entrée charretière de 5,6 m, à environ 52,9 m au sud de la rue Masson.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

D'approuver un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 1 310,75 \$.

D'imputer la dépense visée selon l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1151316013

40.13

CA15 26 0221

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 25 « Jardin Botanique » - Implantation de zones de SRRR sur les avenues Bourbonnière et Charlemagne, entre le boulevard Saint-Joseph Est et l'avenue Laurier Est - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 4 453,50 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'installer, sur l'avenue Bourbonnière, côté ouest, entre le boulevard Saint-Joseph Est et l'avenue du Mont-Royal Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 41,1 m, incluant une entrée charretière de 5,4 m et une borne fontaine, à environ 130,8 m au sud du boulevard Saint-Joseph Est.

D'installer, sur l'avenue Bourbonnière, côté ouest, entre le boulevard Saint-Joseph Est et l'avenue du

Mont-Royal Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 39,3 m, incluant une entrée charretière de 9,4 m, à environ 28,2 m au nord de l'avenue du Mont-Royal Est.

D'installer sur l'avenue Bourbonnière, côté est, entre le boulevard Saint-Joseph Est et l'avenue du Mont-Royal Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 50,8 m, incluant trois entrées charretières totalisant 24,2 m, à environ 45,7 m au sud du boulevard Saint-Joseph Est.

D'installer, sur l'avenue Bourbonnière, côté est, entre le boulevard Saint-Joseph Est et l'avenue du Mont-Royal Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 38,5 m, à environ 89,5 m au nord de l'avenue du Mont-Royal Est.

D'installer, sur l'avenue Charlemagne, côté ouest, entre le boulevard Saint-Joseph Est et l'avenue du Mont-Royal Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 9,3 m, à environ 25,2 m au nord de l'avenue du Mont-Royal Est.

D'installer sur l'avenue Charlemagne, côté ouest, entre le boulevard Saint-Joseph Est et l'avenue du Mont-Royal Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 11,1 m, à environ 9,1 m au nord de l'avenue du Mont-Royal Est.

D'installer, sur l'avenue Charlemagne, côté est, entre le boulevard Saint-Joseph Est et l'avenue du Mont-Royal Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 16,5 m, à environ 98,6 m au sud du boulevard Saint-Joseph Est.

D'installer sur l'avenue Charlemagne, côté est, entre le boulevard Saint-Joseph Est et l'avenue du Mont-Royal Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 48,7 m, incluant 3 entrées charretières totalisant 25,4 m, à environ 61,4 m au nord de l'avenue du Mont-Royal Est.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

D'approuver un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 4 453,50 \$.

D'imputer la dépense visée selon l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1151316014

40.14

CA15 26 0222

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 47 - Rue Saint-André, entre le boulevard Rosemont et la rue des Carrières - Augmentation du nombre de places de SRRR - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 671,62 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De récupérer, sur la rue Saint-André, côté ouest, entre le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, de 22,9 m, à environ 26 m au sud du boulevard Rosemont.

D'installer, sur la rue Saint-André, côté ouest, entre le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, de 33 m, à environ 26 m au sud du boulevard Rosemont.

De récupérer, sur la rue Saint-André, côté ouest, entre le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, de 12,2 m, à environ 28,6 m au nord de la rue des Carrières.

D'installer, sur la rue Saint-André, côté ouest, entre le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, une

zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, de 27,7 m, à environ 28,6 m au nord de la rue des Carrières.

De récupérer, sur la rue Saint-André, côté est, entre le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, de 11,2 m, à environ 62,4 m au nord de la rue des Carrières.

D'installer, sur la rue Saint-André, côté est, entre le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, de 33,1 m, à environ 62,4 m au nord de la rue des Carrières.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

D'approuver un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 671,62 \$.

D'imputer la dépense visée selon l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1151316015

40.15
CA15 26 0223

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 89 « Beaubien » - Implantation de zones de SRRR sur la rue Saint-Dominique, entre les rues Beaubien Est et De Bellechasse - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 1 847,38 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'installer, sur la rue Saint-Dominique, côté ouest, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 38,7 m, incluant une entrée charretière de 8,1 m, à environ 36,2 m au sud de la rue Beaubien Est.

D'installer, sur la rue Saint-Dominique, côté ouest, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 30,4 m, à environ 76,9 m au nord de la rue de Bellechasse.

D'installer sur la rue Saint-Dominique, côté est, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 24 m, à environ 35,4 m au sud de la rue Beaubien Est.

D'installer, sur la rue Saint-Dominique, côté est, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 64,7 m, incluant une borne fontaine, à environ 111,1 m au nord de la rue de Bellechasse.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

D'approuver un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 1 847,38 \$.

D'imputer la dépense visée selon l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1151316009

40.16
CA15 26 0224

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 166 « Saint-Ambroise » - Implantation de zones de SRRR sur la rue De Normanville, entre les rues Saint-Zotique Est et Beaubien Est - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 1 761,16 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'installer, sur la rue De Normanville, côté ouest, entre les rues Saint-Zotique Est et Beaubien Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 34,5 m, incluant une entrée charretière de 7 m, à environ 36,3 m au sud de la rue Saint-Zotique Est.

D'installer, sur la rue De Normanville, côté ouest, entre les rues Saint-Zotique Est et Beaubien Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 38,5 m, à environ 89,5 m au nord de la rue Beaubien Est.

D'installer, sur la rue De Normanville, côté est, entre les rues Saint-Zotique Est et Beaubien Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 37,7 m, incluant une entrée charretière de 5,4 m, à environ 80,3 m au sud de la rue Saint-Zotique Est.

D'installer, sur la rue De Normanville, côté est, entre les rues Saint-Zotique Est et Beaubien Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 36,9 m, incluant une entrée charretière de 6,1 m, à environ 32,8 m au nord de la rue Beaubien Est.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

D'approuver un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 1 761,16 \$.

D'imputer la dépense visée selon l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1151316010

40.17
CA15 26 0225

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 81 « Promenade Masson (Ouest) » - Implantation de zones de SRRR sur la 1^{ère} et 5^e Avenue, entre les rues Dandurand et Masson, et sur la 3^e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 5 135,92 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'installer, sur la 1^{ère} Avenue, côté ouest, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 26,8 m, à environ 82,3 m au sud de la rue Dandurand.

D'installer, sur la 1^{ère} Avenue, côté ouest, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 27,7 m, à environ 90 m au nord de la rue Masson.

D'installer, sur la 1^{ère} Avenue, côté est, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 31,7 m, à environ 73,6 m au sud de la rue Dandurand.

D'installer, sur la 1^{ère} Avenue, côté est, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 29,4 m, à environ 59,1 m au nord de la rue Masson.

D'installer, sur la 3^e Avenue, côté ouest, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 27,5 m, à environ 102,4 m au sud de la rue Masson.

D'installer, sur la 3^e Avenue, côté ouest, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 22,6 m, à environ 66,7 m au nord de l'avenue Laurier Est.

D'installer, sur la 3^e Avenue, côté est, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 34,7 m, à environ 55,9 m au sud de la rue Masson.

D'installer, sur la 3^e Avenue, côté est, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 30 m, à environ 89 m au nord de l'avenue Laurier Est.

D'installer, sur 5^e Avenue, côté ouest, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 33 m, à environ 65,6 m au nord de la rue Masson.

D'installer, sur 5^e Avenue, côté est, entre les rues Dandurand et Masson, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 27,5 m, à environ 89,6 m au sud de la rue Dandurand.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

D'approuver un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unités de stationnement pour un montant estimé de 5 135,92 \$.

D'imputer la dépense visée selon l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1151316011

51.01
CA15 26 0226

Recommandation au conseil d'agglomération - Nomination de Madame Érika Duchesne, conseillère du district du Vieux-Rosemont, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie au conseil d'administration de l'organisme successeur de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Rosemont-Petite-Patrie (Secteur Centre-Est)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par
Monsieur Guillaume Lavoie, Monsieur Marc-André Gadoury

Et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Erika Duchesne, conseillère du district du Vieux-Rosemont, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au sein du conseil d'administration du nouvel organisme de développement local et régional du secteur Centre-Est.

Adoptée à l'unanimité.
1150284008

70.01
CA15 26 0227

Offre au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), de prise en charge de la coordination et de la réalisation des travaux pour la construction de 10 saillies vertes dans le cadre du PRR 2015-2, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 10 saillies aux intersections suivantes du réseau artériel dans le cadre du PRR 2015-2 :

- Rue Saint-Zotique et 3^e Avenue (2 saillies);
- Rue de Bellechasse et 24^e Avenue (2 saillies);
- Rue Bélanger et 27^e Avenue (4 saillies);
- Rue Saint-Zotique et 27^e Avenue (2 saillies).

Adoptée à l'unanimité.
1155946015

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 H 15.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2015.